

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 26/09/11

CONSEIL GENERAL DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110916-55642-DE-1-1_0

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 16 septembre 2011

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT ACCORDÉE À L'ASSOCIATION 'LES FOLLES JOURNÉES DE LA ROUTE DE QUARANTE SOUS' EN VUE DE L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION LES 17 ET 18 SEPTEMBRE PROCHAINS

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M. JEAN-MARIE TÉTART,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 180 de la délibération du Conseil Général en date 31 mars 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente ;

Vu la demande de subvention présentée par l'association « Les Folles Journées de la Route de Quarante Sous » pour financer la manifestation prévue les 17 et 18 septembre prochains sur le thème de l'automobile;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- D'allouer à l'association « Les Folles Journées de la Route de Quarante Sous » une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 1 500 Euros pour l'organisation d'une manifestation sur l'ensemble du parcours de la « Route de Quarante Sous » traversant la Vallée de l'Automobile entre Saint-Germain-en-Laye et Mantes-la-Jolie, qui aura lieu les 17 et 18 septembre prochains.
- De prélever les sommes correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 65, article 6574 du budget départemental 2011.